

ASSURANCE POUR LES BLESSURES PERSONNELLES

Garantie facultative à disponibilité du skieur

La garantie est valable exclusivement pour les blessures subies par l'assuré pendant la pratique des sports d'hiver sur les pistes de ski à l'intérieur du domaine skiable de Bardonecchia, desservies par les remontées mécaniques gérées par Colomion SpA, à la date correspondant au forfait de ski et pendant les horaires d'ouverture des dites remontées mécaniques.

La couverture est valide à partir de l'heure de l'acquisition du forfait de ski, et se termine à minuit du dernier jour de validité de celui-ci.

Reale Mutua rembourse jusqu'à 400€, moins une franchise de 50€, les frais médicaux qui se sont déroulés avant minuit du jour de validité du forfait de ski (frais médicaux incluant les honoraires de médecins, les outils de diagnostic, les interventions chirurgicales et le matériel sanitaire utilisés sur place).

Sont exclus de la couverture les blessures subies lors de la pratique de sports d'hiver en compétition ou en entraînement à la compétition, ainsi que lors de la pratique de sports d'hiver en dehors des pistes et structures expressément prévues à cet effet à l'intérieur du domaine skiable de Bardonecchia. Sont également exclues les blessures occasionnées à l'intérieur des structures « Snow Park » et « Olympic Half Pipe ».

La couverture est valable seulement à condition que le service de secours sur les pistes mis en place par Colomion SpA intervienne sur le lieu de l'incident, et que le blessé soit en possession d'un forfait de ski comprenant l'assurance ici décrite.

Les conditions et les informations sur la procédure à suivre pour bénéficier de l'assurance sont disponibles :

- les remontées mécaniques du domaine skiable de Bardonecchia gérées par Colomion SpA
- l'agence Reale Mutua de Bardonecchia, Piazza Europa 18, 10052 Bardonecchia – téléphone +39 0122 907 235

